

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025

Ordre du jour :

1. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
 - Rapporteuse : Madame Taina Bofferding
 - Échange de vues avec des représentants de l'Archevêché de Luxembourg
2. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum (remplaçant Mme Mandy Minella), M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori (remplaçant M. Franz Fayot), M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, M. Tom Weidig, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Leo Wagener, Évêque auxiliaire de l'Archevêché de Luxembourg
M. Marc Wagener, Économe général de l'Archevêché de Luxembourg

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Franz Fayot, Mme Mandy Minella

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. 8477 **Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**
 - **Échange de vues avec des représentants de l'Archevêché de Luxembourg**

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), remercie les représentants de l'Archevêché pour leur participation à cet échange de vues.

❖ Présentation par les représentants de l'Archevêché

Avant de répondre aux questions des membres de la Commission spéciale, M. l'évêque auxiliaire partage plusieurs observations préliminaires visant notamment à adresser les critiques selon lesquelles l'archevêché n'aurait pas fait le maximum pour sauvegarder la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité et que sa communication aurait été insuffisante. De ces développements, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

Informations communiquées à l'Archevêché au début de la crise

Mi-juillet 2024, un membre du conseil d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg, responsable de la communication avec l'Archevêché, a informé ce dernier de la survenance d'une fraude majeure.

La Fondation Caritas Luxembourg a ensuite déposé une plainte auprès des autorités compétentes en date du 16 juillet 2024.

Le 19 juillet 2024, la Fondation Caritas a rendu publique la survenance de cette fraude.

Le même jour, le membre précité du conseil d'administration a adressé un courriel à M. l'archevêque et à M. l'évêque auxiliaire contenant des informations complémentaires. Concernant l'ampleur de la fraude, ce courriel renseignait que 61 millions d'euros ont été détournés et que 33 millions d'euros de la somme totale provenaient de lignes de crédit ; la légalité de ces dernières étant contestée par Caritas.

Ledit courriel renseignait encore sur un engagement pris par M. le Premier ministre de payer les salaires du personnel engagé dans les activités nationales de Caritas alors que des négociations relatives aux activités internationales seraient encore en cours¹.

L'intervenant déclare ne pas avoir été surpris que les responsables politiques aient immédiatement réagi au vu de la hauteur du montant détourné.

Le 5 août 2024, la personne de contact de l'archevêché au sein de Caritas a adressé un autre courriel à M. l'archevêque et à M. l'évêque auxiliaire contenant les informations suivantes :

- la décision, prise le même jour par les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité, de mettre en place une nouvelle association sans but lucratif désignée à ce stade par la dénomination « Caritas Newco » et de transférer les activités des entités concernées à cette nouvelle entité ;
- la précision qu'aucun membre des conseils d'administration des anciennes entités n'allait siéger au sein du conseil d'administration de la nouvelle entité. Au sein de ce dernier devait également siéger un représentant étatique ;
- la Fondation Caritas Luxembourg ainsi que Caritas Accueil et Solidarité resteraient en place pour agir dans le contexte des procédures judiciaires découlant de la crise ;
- cette opération aurait pour objectif le maintien des emplois et des prestations ;
- le président du comité de crise aurait informé M. le Premier ministre de ces intentions ;

¹ L'archevêché a fourni à la Commission spéciale l'extrait suivant de ce courriel du 19 juillet 2025 : « *De Staatsminister huet zougeseot d'Paie vun den nationalen Aktivitéiten ze iwwerhuelen. Mir verhandelen nach wéinst der Coopération internationale* ».

- le transfert des conventions de Caritas avec l'État à la nouvelle entité devrait être analysé ;
- le futur du personnel non couvert par une convention devrait être analysé. Ce point devrait être discuté avec des représentants syndicaux.

L'intervenant comprend parfaitement la décision de mettre en place une nouvelle entité au vu de la perte de confiance généralisée en Caritas, rendant quasi impossible tout investissement dans les anciennes structures.

Intervention de l'Archevêché

À la suite du courriel du 5 août 2024 informant l'archevêché des intentions des administrateurs de Caritas, une entrevue entre l'archevêque, l'évêque auxiliaire, l'économiste générale de l'archevêché, le président du comité de crise et deux administrateurs de la Fondation Caritas Luxembourg a eu lieu en date du 7 août 2024.

Lors de cette réunion, le président du comité de crise a retracé l'historique des faits.

Par ailleurs, la question de l'engagement que l'archevêché était disposé à prendre dans le contexte de la création de la nouvelle entité a également été abordé par les représentants de Caritas.

Au vu des innombrables questions qui se posaient quant à la structure de la nouvelle entité, ses valeurs, ses statuts et des questions d'ordre financier, les responsables de l'archevêché luxembourgeois se voyaient dans l'impossibilité de prendre un quelconque engagement à ce stade.

Pour répondre à certaines questions des représentants de l'archevêché, les représentants de Caritas s'étaient engagés d'élaborer un projet de statuts de la future entité. Or, à ce jour, un tel document n'a pas été transmis à l'archevêché.

Au vu du silence de la part des représentants de Caritas pendant le mois qui suivait la réunion du 7 août 2024, l'archevêque a finalement sollicité la tenue d'une réunion supplémentaire. Une invitation à une réunion prévue le 13 septembre 2024 a été envoyée à Caritas le 10 septembre 2024.

Le 12 septembre 2024, soit un jour avant la tenue de la réunion précitée, l'archevêché a pris connaissance dans la presse de la création de *Hëllef um Terrain* asbl qui, selon les informations contenues dans le communiqué de presse, était dépourvue de tout lien avec le réseau Caritas.

Lors de la réunion du 13 septembre 2024, les représentants de l'archevêché ont fait part de leur stupéfaction quant à cette annonce, qui n'avait pas été préalablement transmise à l'archevêché. L'intervenant pense que cette décision a été prise suite aux réserves émises par l'archevêché de s'engager dans une nouvelle entité sans disposer d'informations complémentaires

Communication de la part de l'Archevêché

L'archevêché a été tenu informé par Caritas à travers quatorze courriels, deux réunions du 7 août et du 13 septembre 2024 ainsi qu'à travers une réunion du 27 septembre 2024 entre des responsables de l'archevêché et de la Fondation Caritas Luxembourg.

L'archevêché s'est prononcé publiquement sur la situation à cinq reprises, notamment par le biais de trois communiqués de presse datant du 12 août ainsi que des 16 et 24 septembre 2024. Par ailleurs, l'archevêque ainsi que l'évêque auxiliaire ont chacun accordé une interview à un organe de presse.

Apport de l'Archevêché

Au vu des moyens financiers disponibles, l'archevêché n'était pas en mesure d'accorder une suite favorable à l'ensemble des demandes qui lui ont été adressées.

Finalement, l'archevêché a décidé de mettre à disposition le montant de 310 000 euros au profit des projets de coopération internationale au Soudan du Sud qui ont été négativement impactés en conséquence de la fraude survenue. Après de nombreuses difficultés, le virement a finalement pu être exécuté le 17 octobre 2024.

À la suite de ces explications, l'économe général de l'archevêché apporte encore plusieurs précisions relatives aux points suivants :

Demande de la Fondation Caritas Luxembourg de se voir accorder un prêt

La Fondation Caritas Luxembourg avait demandé un prêt à hauteur de 5 millions d'euros de la part de l'archevêché. Cependant, au vu des connaissances sur la situation financière de ladite fondation et de l'existence de cessions de créances, l'archevêché ne s'est pas vu en mesure d'accorder une suite favorable à cette demande. Puisque la probabilité que Caritas aurait été en mesure de rembourser un tel prêt tendait vers zéro, il se serait effectivement agi d'une donation correspondant au montant nécessaire à l'archevêché pour assurer son fonctionnement pendant une année. Ainsi, un engagement à hauteur d'un tel montant aurait été hautement irresponsable.

Virement effectué au profit des projets de coopération internationale au Soudan du Sud

L'intervalle entre la décision d'effectuer un paiement au profit des projets au Soudan du Sud et l'exécution du virement correspondant s'explique par des questions d'ordre pratique en vue de garantir le transfert sécurisé desdits fonds. Finalement, le virement a été effectué par le biais de Caritas aux Pays Bas.

Par ailleurs, l'archevêché était presque devenu victime d'une fraude dans le contexte de ce virement. En effet, il y avait une tentative de convaincre l'archevêché de transférer les fonds sur un autre compte à la dernière minute. Les circonstances du cas d'espèce laissent supposer que les auteurs de ces actes disposaient d'informations sur les intentions de l'archevêché.

❖ Échange de vues

De l'échange de vues qui suit ces explications introductives, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Chronologie des faits

Mme Taina Bofferding (LSAP) revient sur l'engagement de M. le Premier ministre de prendre en charge une partie importante des salaires, tel qu'indiqué dans le courriel du 19 juillet 2024, pour mieux comprendre le contexte dans lequel cet engagement a été pris.

M. l'évêque auxiliaire en déduit qu'une communication entre le Gouvernement et les administrateurs de Caritas a dû avoir lieu en amont dudit courriel. Cependant, n'ayant pas

participé à de telles discussions, l'intervenant n'est pas en mesure de se prononcer utilement sur le contexte.

Suite à une question afférente de Mme Taina Bofferding (LSAP), M. l'évêque auxiliaire déclare ne pas pouvoir se prononcer sur les circonstances concrètes qui ont mené à l'organisation de la réunion du 7 août 2024, étant donné que les discussions relatives à sa tenue ont été menées par l'archevêque.

Gestion de crise au sein de Caritas

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir dans quel sens il faut interpréter l'affirmation suivante de l'archevêque dans le contexte d'une interview : « *Et huet kee vun der Caritas sech bei mir gemellt fir ze soen, wat geschitt ass. Ech krut just en Email vu puer Zeile geschéckt* »².

M. l'évêque auxiliaire estime que seul l'archevêque pourrait utilement répondre à cette question. Cependant, les développements ci-dessus démontrent que les informations partagées par les administrateurs de Caritas se limitaient principalement à quelques éléments sommaires communiqués par courriel. Ainsi, une discussion détaillée sur les circonstances de la crise n'a jamais eu lieu.

Observant que le comité de crise instauré au sein de Caritas ne comprenait aucun représentant de l'archevêché, Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait savoir si l'archevêché a été consulté sur la composition de cet organe et si, le cas échéant, l'archevêché ne voulait pas y être représenté.

M. l'évêque auxiliaire répond que l'archevêché n'a pas été consulté sur ce point.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) demande s'il n'avait pas été indiqué de prévoir la présence du délégué épiscopal au sein du comité de crise.

M. l'évêque auxiliaire explique que la personne en question n'a jamais soulevé ce point. Cependant, les administrateurs de Caritas ont régulièrement été tenus informés des travaux du comité de crise, de sorte que le délégué épiscopal disposait de la plupart des informations.

M. l'économiste général donne à considérer que le comité de crise était composé de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines juridique et financier ; cette expertise consistant en une réelle plus-value dans le contexte de la gestion de crise.

Au vu de cette réponse, Mme Djuna Bernard (déi gréng) s'interroge rétrospectivement sur l'adéquation de ce choix alors qu'une plus grande diversité de profils aurait pu enrichir les travaux du comité de crise.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) aimerait savoir si les représentants de l'archevêché ont connaissance de divergences d'opinions au sein des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité.

M. l'évêque auxiliaire estime que la mise en place du comité de crise a eu comme conséquence que les administrateurs y représentés avaient un autre degré d'implication que les autres membres des conseils d'administration. Cependant, ceci a été une conséquence inévitable puisque la situation de crise a requis la mise en place d'un petit groupe qui était en mesure de réagir rapidement.

² <https://www.rtl.lu/radio/newsbreak/s/4942945.html>

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir si les responsables de l'archevêché ont eu l'impression d'avoir été mis à l'écart dans le contexte de la gestion de crise.

M. l'évêque auxiliaire rappelle en premier lieu le contexte de la gestion de crise où deux acteurs ont principalement agi. Premièrement, au niveau politique, l'on s'est rapidement intéressé à la situation en raison des prestations effectuées pour le compte de l'État, des emplois y liés et de la situation inédite. Deuxièmement, au niveau de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité, les conseils d'administration ont rapidement pris des mesures de gestion de crise à travers la mise en place du comité de crise et le recours aux services de la société *PricewaterhouseCoopers*.

Étant donné que la gestion de crise a été initiée à ces deux niveaux, il n'existait guère de besoin immédiat pour l'archevêché d'assumer un rôle plus actif. Il a dès lors été retenu de se focaliser principalement sur le suivi de l'évolution de la situation.

Ce choix s'explique par l'évolution des relations entre les différentes entités du réseau Caritas et de l'archevêché. En effet, les organes de gestion opèrent indépendamment de l'archevêché et l'archevêché n'avait à aucun moment identifié une raison pour remettre en question la bonne gestion de Caritas. Ainsi, les interactions se sont traditionnellement limitées à quelques échanges de moindre envergure.

L'ancien directeur général de la Fondation Caritas Luxembourg avait pris certaines initiatives pour revaloriser le lien entre Caritas et l'église, mais ceci n'a pas eu comme conséquence que l'archevêché ait endossé un rôle plus important dans la gestion de Caritas.

L'orateur estime donc qu'aucun lien n'a été rompu en raison de la survenance de la crise.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) explique qu'il a toujours perçu Caritas comme un acteur du secteur social étroitement lié à l'église catholique. Au vu de cette perception, il n'est que difficilement compréhensible que l'archevêché ne se soit pas manifesté pour assumer un rôle plus important dans la gestion de crise pour préserver Caritas. Ainsi, l'archevêché aurait pu s'engager pour réunir tous les acteurs concernés autour d'une même table dans un souci d'identifier des solutions. De même, l'archevêché aurait dû être invité à la réunion des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité à laquelle ont participé également plusieurs membres du Gouvernement.

M. l'évêque auxiliaire explique que l'archevêché n'a pas pris l'initiative de réunir tous les acteurs concernés, étant donné que les acteurs de premier plan étaient engagés dans un processus d'identification d'une solution.

Dans ce contexte, il faut également s'interroger sur la signification de la notion de « sauver Caritas ». S'agit-il de l'intention de préserver à tout prix les entités existantes qui ont été victimes d'un détournement de fonds majeur et envers lesquelles il existait une méfiance généralisée ? Dans l'affirmative, un engagement financier majeur de l'archevêché aurait été hautement irresponsable.

Pour l'archevêché, il s'agissait surtout de sauver les emplois et d'assurer la continuation des prestations au profit des plus démunis de la société afin de ne pas accentuer des situations précaires. À lui seul, l'archevêché n'aurait pas été en mesure de garantir ceci.

La solution trouvée à travers la mise en place de *Hëllef um Terrain* asbl a permis d'atteindre les principaux objectifs. En ce sens, même si certains détails peuvent être critiqués, les éléments essentiels de Caritas ont pu être préservés.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) s'interroge également sur l'adéquation du degré d'implication de l'archevêché et comprend que la recherche d'une solution a notamment été limitée par des contraintes de temps.

M. l'évêque auxiliaire estime qu'une analyse complète et objective des actions de l'archevêché ne pourra être effectuée avec un certain recul que dans le futur.

M. Tom Weidig (ADR) aimerait savoir comment fonctionnait la communication avec les conseils d'administration avant la survenance de la fraude et si des problèmes de gouvernance ont été soulevés dans ce contexte.

M. l'économiste général indique que les administrateurs de Caritas avaient, en amont de la survenance de la fraude, déjà procédé à des audits afin d'identifier des améliorations à prévoir au niveau de la gouvernance. Malheureusement, la crise est intervenue avant que les mesures proposées n'aient pu être mises en œuvre.

Solution à l'issue de la crise

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite savoir si l'archevêché aurait préféré la mise en place d'une entité au sein du réseau Caritas à la solution finalement retenue.

M. l'évêque auxiliaire ne saurait utilement répondre à cette question en raison du manque d'informations concernant le projet initial d'une structure au sein du réseau Caritas.

M. Marc Baum (déi Lénk) estime qu'une solution au sein du réseau Caritas aurait engendré plusieurs avantages par rapport à la solution finalement retenue. Dans ce contexte, l'intervenant aimerait savoir si l'archevêché n'avait pas considéré à poser certaines conditions dans le cadre du projet d'une nouvelle entité au sein de Caritas.

M. l'évêque auxiliaire donne à considérer qu'aucun élément concret permettant de formuler des conditions n'a été présenté aux responsables de l'archevêché.

À une question afférente de M. Marc Baum (déi Lénk), M. l'évêque auxiliaire répond que l'archevêché a été approché par Caritas en vue d'obtenir 5 millions d'euros au mois d'août 2024. En raison de l'importance de ce montant, il n'était cependant pas possible de réserver une suite favorable à cette demande.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) renvoie aux explications du président de *Hëllef um Terrain* asbl qui avait soulevé le refus de l'archevêché d'apporter une contribution financière. Dans ce contexte, l'intervenante aimerait savoir si l'archevêché aurait été disposé à contribuer une somme moins importante que les montants qui avaient été demandés.

M. l'évêque auxiliaire répond qu'une telle contribution aurait pu être considérée si des propositions concrètes avaient été présentées. L'Archevêché aurait été en mesure d'apporter un support à hauteur de 500 000 euros.

M. Marc Spautz (CSV) se demande si des associations proches de Caritas auraient pu contribuer à une telle solution.

Selon les informations de M. l'évêque auxiliaire, de telles prises de contact ont eu lieu, mais aucun acteur contacté n'y a réservé une suite favorable.

Renvoyant aux déclarations des représentants de Caritas et de *Hëllef um Terrain* asbl qu'aucun membre fondateur potentiel de la nouvelle entité voulait s'associer avec Caritas,

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait savoir si l'archevêché a été impliqué dans la recherche de personnes disposées à soutenir le nouveau projet.

M. l'évêque auxiliaire indique ne pas avoir été impliqué dans une telle démarche, de sorte qu'il a seulement pris connaissance ultérieurement des efforts entrepris pour identifier de telles personnes.

Soulevant que certains fondateurs de *Hëllef um Terrain* asbl entretiennent des liens étroits avec l'église catholique, M. Marc Baum (déi Lénk) et M. Gérard Schockmel (DP) se disent surpris de l'absence d'une quelconque interaction entre ces fondateurs et l'archevêché.

M. l'évêque auxiliaire précise qu'une des personnes visées avait contacté l'archevêché au début de la crise pour simplement exprimer son vœu qu'une solution puisse être trouvée. Cependant, cette personne n'avait ensuite pas informé l'archevêché de son engagement au sein de *Hëllef um Terrain* asbl, de sorte que l'archevêché en a pris connaissance à travers les médias.

L'avenir de Caritas

M. Marc Baum (déi Lénk) aimerait savoir si les représentants de l'archevêché disposent d'informations sur l'avenir de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que les statuts de la Fondation Caritas Luxembourg prévoient le transfert de ses avoirs à la Fondation Sainte Irmine ou à l'archevêché en cas de dissolution.

M. l'évêque auxiliaire tient à souligner qu'en cas de dissolution, tout montant éventuellement récupéré serait alloué à des fins caritatives.

Actuellement, la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité bénéficient d'un prêt à hauteur de 5,2 millions d'euros de la part de l'État qui devra être remboursé dès l'été 2025. Il est estimé que l'argent encore dû par l'État pour les services prestés jusqu'en septembre 2024 couvrira le montant de ce prêt. Par ailleurs, les deux entités ont encore des dettes à hauteur d'approximativement 6 millions d'euros auprès d'autres acteurs. Si un créancier devait demander une liquidation judiciaire, la situation deviendrait plus délicate.

Les administrateurs de Caritas espèrent pouvoir procéder à la vente de certains biens immobiliers afin de pouvoir régler les dettes. Or, ceci requiert du temps afin de pouvoir obtenir un prix acceptable pour les immeubles à vendre.

M. Marc Spautz (CSV) souligne qu'une présence de Caritas sur le territoire luxembourgeois devra être préservée, non seulement pour agir en tant que partie civile, mais également pour continuer à œuvrer dans le domaine social, même si ce n'est que dans une moindre mesure.

Impact de l'affaire « Caritas » sur l'église catholique

Mme Djuna Bernard (déi gréng) aimerait connaître l'appréciation des représentants de l'archevêché quant aux conséquences de l'affaire Caritas sur l'image de l'église catholique.

M. l'évêque auxiliaire a connaissance de deux anciens salariés de Caritas qui ont tourné le dos à l'église catholique en raison des événements. L'intervenant ne dispose pas d'autres éléments tangibles afin d'apporter une réponse à cette question.

Tentative de fraude dans le contexte du virement au profit des projets au Soudan du Sud

En réponse à une question afférente de M. Charles Weiler (CSV), M. l'évêque auxiliaire précise que la tentative de fraude est intervenue la veille de l'exécution du virement au profit des projets au Soudan du Sud.

2. Divers

M. Ricardo Marques (CSV) souhaite recevoir une copie du courrier adressé au Gouvernement par la FEDAS par le biais duquel cette dernière offre son support.

Procès-verbal approuvé et certifié exact